

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2078

22 octobre 2009

SOMMAIRE

ACF I Investment S.à r.l.	99715	ILP II S.C.A., SICAR	99717
Aprilway Luxembourg S.à r.l.	99738	Imalgovest S.A.	99720
Architect-Consult/ Zigrand Jean-Paul S.à r.l.	99698	Imprimerie-Edition Kremer-Muller et Cie S.à r.l.	99706
Bacap S.A.	99712	Indata S.A.	99717
BNP Paribas InstiCash	99702	IRIS Specialized Asset Management	99714
C-dev S.A.	99700	Klaus Sauerwein G.m.b.H.	99698
Celux Finance S.A.	99713	Magical S.A.	99712
Charm'elle S.A.	99698	Maja S.à r.l.	99699
Chevron Luxembourg Finance Holdings S.à r.l.	99744	Maldonado S.A.	99733
Cliff 2007-1 S.A.	99714	Markeasy S.à r.l.	99702
Com-Complir S.A.	99717	Mayroy	99731
C-Services S.A.	99698	Mayroy	99732
Cynara Holding S.à r.l.	99724	MCT Berlin Eins S.A.	99735
Czame S.à r.l.	99734	M & P Développement S.à r.l.	99742
Czame S.à r.l.	99734	OI-Books S.A.	99699
De Vlier Lux S.A.	99744	Oldalinvest S.C.A.	99713
Dexton Development Corporation S.à r.l.	99715	Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l.	99703
Doushan Holding S.A.	99711	Partnair Luxembourg S.A.	99701
DRYBUD Lux S.à r.l.	99715	Pluricompany S.A.	99711
Dugal S.A.	99702	Radiosunmix	99704
Duo Immo S.C.I.	99718	Rayshark	99703
Dyra S.à r.l.	99703	Rosny S.A.	99712
Feilux GmbH	99699	RP S.à r.l.	99711
Fiduciaire Centra Fides S.A.	99701	Scuderia Cavallino Pazzo S.A.	99720
Fintinvest A.G.	99714	Spring Financial Investment S.A.	99713
Forgex Holding S.à r.l.	99733	Stokes Holding S.à r.l.	99700
GC Extreme S.à r.l.	99734	Stokes Holding S.à r.l.	99701
GeMoBa	99699	VAM Holdings S.A.	99701
Groupe A.S.C. Constructions SA	99720	VDC Gamma Lux	99740
Hanter S.A.	99700	Ventos S.A.	99717
Hub2Asia S.A.	99733	Veolia Propreté Luxembourg S.à r.l.	99717
ILP III S.C.A., SICAR	99715	Voyages J.C. S.A.	99703
		Willow Lux Bidco S. à r.l.	99708

Klaus Sauerwein G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9419 Vianden, 27, rue du Vieux Marché.

R.C.S. Luxembourg B 103.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009129235/14.

(090155533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Architect-Consult/ Zigrand Jean-Paul S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7210 Walferdange, 1, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 105.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009129236/14.

(090155535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Charm'elle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 106.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009129237/14.

(090155536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

C-Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89, rue Pafbruch.

R.C.S. Luxembourg B 136.637.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56285 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009129218/12.

(090156022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Maja S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9255 Diekirch, 10, place de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 102.412.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009129234/14.

(090155531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Feilux GmbH, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5421 Erpeldange (Bous), 2B, rue de Rolling.

R.C.S. Luxembourg B 134.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009129240/14.

(090155539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

GeMoBa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7463 Pettingen, 8, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 100.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009129232/14.

(090155526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

OI-Books S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.674.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56335 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009129217/12.

(090156003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Hanter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 104.628.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 02 mai 2003 de la SA Hanter tenue à Wiltz que:

Le mandat des administrateurs:

- Monsieur GODEAU Jean-Marie demeurant à L-9515 WILTZ, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte
- Madame EGLER Eliane demeurant à F-57000 METZ rue de bouteiller 15
- Société CARLYLE INVESTMENTS CORPORATION Siège Social à BVI - Tortola Road Town, Box 3161, Road Town Tortola

le mandat du commissaire aux comptes:

- Mr FUNCK Lucien demeurant à L-9644 DAHL, 19 um Aale Wee

Et le mandat de l'Administrateur-Délégué et du Président

Monsieur GODEAU Jean-Marie demeurant à L-9515 WILTZ 59, rue Grande-Duchesse Charlotte ont été reconduits pour une période de six ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 14.05.2003.

FIDUCIAIRE LUCIEN FUNCK SARL

Bureau Comptable et Fiscal

FIDUCIAIRE FUNCK s.à.r.l.

Service Compt. & Bilans

L-9519 WILTZ

Mme WEILER Josette

Référence de publication: 2009129242/27.

(090155543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

C-dev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 91.925.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56284 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009129215/12.

(090155987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Stokes Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 122.381.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31/12/07 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Stokes Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009129622/15.

(090156092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Stokes Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.381.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Stokes Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009129623/15.

(090156091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

VAM Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 103.228.

Le bilan et l'affectation du résultat au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009129624/13.

(090156090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Fiduciaire Centra Fides S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 39.844.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

pd Signature.

Référence de publication: 2009129620/10.

(090156094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Partnair Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.314.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 avril 2009

- La cooptation de Monsieur Harald CHARBON, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Benoît PARMENTIER, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Fait à Luxembourg, le 21 avril 2009.

Certifié sincère et conforme

PARTNAIR LUXEMBOURG S.A.

H. CHARBON / I. SCHUL

Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009129770/16.

(090156130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Markeasy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3726 Rumelange, 7, rue de la Fontaine.
R.C.S. Luxembourg B 79.191.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009129789/15.

(090156408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

BNP Paribas InstiCash, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 65.026.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 25 septembre 2009 a décidé de renouveler le mandat de:

- Monsieur Anthony FINAN, Président du Conseil d'Administration, 1 Boulevard Haussmann, F-75009 Paris, France;
- Monsieur Vincent CAMERLYNCK, Administrateur, 1 Boulevard Haussmann, F-75009 Paris, France;
- Monsieur Christian DARGNAT, Administrateur, 1 Boulevard Haussmann, F-75009 Paris, France;
- Monsieur Philippe MARCHESSAUX, Administrateur, 1 Boulevard Haussmann, F-75009 Paris, France;
- Monsieur Marc RAYNAUD, Administrateur, 1 Boulevard Haussmann, F-75009 Paris, France;
- Monsieur Daniel SALAMA, Administrateur, 1 Boulevard Haussmann, F-75009 Paris, France;
- Monsieur Christian VOLLE, Administrateur, 1 Boulevard Haussmann, F-75009 Paris, France;

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2010.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprises de la Société pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2010.

Pour extrait conforme
Pour BNP Paribas InstiCash
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2009129777/25.

(090156722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Dugal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3593 Dudelange, 147, route de Volmerange.
R.C.S. Luxembourg B 92.665.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue en date du 27 juillet 2007 que la société Fiduciaire Joseph Treis Sàrl, ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, Avenue de la Faiencerie a été reconduite dans ses fonctions de réviseur d'entreprises.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129834/14.

(090156201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Rayshark, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 130.439.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2009129353/12.

(090155680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Dyra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 134.719.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129288/10.

(090155494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Voyages J.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6163 Bourglinster, 29, rue d'Altlinster.
R.C.S. Luxembourg B 62.639.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date
du 15 septembre 2009 à 11.00 heures*

L'assemblée renouvelle pour une période d'un an les mandats de l'administrateur délégué et des administrateurs suivants:

Monsieur Jean CLEMENT, Administrateur délégué et Administrateur, né à Luxembourg le 16/05/1966 et demeurant à L - 6162 Bourglinster, 5, rue d'Imbringen;

Monsieur Josy CLEMENT, Administrateur, né à Luxembourg le 04/06/1939 et demeurant à L - 6163 Bourglinster, 29 rue d'Altlinster;

Madame Martine MEHLEN, Administrateur, née à Luxembourg le 11/04/1969 et demeurant à L - 6162 Bourglinster, 5, rue d'Imbringen.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2010.

Le mandat du commissaire aux comptes attribué à la société EWA REVISION S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 38 937, avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy est également renouvelé jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2015.

Bourglinster, le 15 septembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2009129243/25.

(090155541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.433.155,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 123.624.

EXTRAIT

Star II UK Limited Partnership No. 1 a transféré les parts sociales suivantes:

2 juin 2009: 2.227 parts sociales de classe A qu'elle détenait dans la Société à M. Brian Hayden, né le 28 juin 1947, à Dublin, Irlande, et résidant à Prague Villa Castletroy, Limerick en Irlande.

17 juin 2009 5.596 parts sociales de classe A qu'elle détenait dans la Société à M. Tim Shattock, né le 7 février 1963, à Dublin, Irlande, et résidant à 10 Castlevew Park, Malahide, Co. Dublin, Irlande.

27 juillet 2009: 1.113 parts sociales de classe A qu'elle détenait dans la Société à M. Sean Butler, né le 8 mars 1969, à Limerick, Irlande, et résidant à Coolreiry, Castleconnell, Co. Limerick, Irlande.

Il résulte de ces transferts que les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Associés	Parts sociales de classe A	Parts sociales de classe B	Parts sociales de classe C
Star II UK Limited Partnership No.1	1.156	810.992	
Star II US Limited Partnership No.1	2.047	49.289	
Star II Executive Co-Investment Limited	645	6.592	
GE Capital Equity Investments Inc.			135.317
Brian Simpson	16.704		
Frank Turner	15.590	7.966	
Per Eric Harald de la Motte	5.568		
Ringmuren Limited		2.069	
Andrew Maclean Dow	2.784		
David Scott Moden	1.113		
Magnus Kjell Thalín	1.113		
Aldford Street Nominees Ltd		11.813	
Peter Allan Niemy	2.127		
Michael John Humphreys	8.352		
Nicholas Paul Vidier	911		
Michael Langley	1.063		
Nicholas Reynold Lockwood	911		
Anthony Charles Petteford	5.569	1.156	
Hans Källénus	2.227		
Mark Thompson	4.555		
Fabio Mazzochetti	1.063		
Boota Kular	2.226		
Bob Hickman	2.226		
Lloyd Cromwell-Griffiths	2.227		
Ross Edward Carrington		26.649	
Kevin Franklin	5.568		
Brian Hayden	2.227		
Tim Shattock	5.596		
Sean Butler	1.113		
TOTAL	94.681	916.526	135.317

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009129970/52.

(090156360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Radiosunmix, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4583 Differdange, 11, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg F 8.103.

— STATUTS

Les membres fondateurs:

Nom	Prénom	Adresse	Profession	Nationalité
Antony	Kim	11 rue Victor Hugo 4583 Differdange	Sans Emploi	Luxembourgeois
Michaux	Kevin	55 rue J-F Boch 1244 Luxembourg	Sans Emploi	Luxembourgeois
Risch	Tania	1 rue de Pulvermühle 2356 Luxembourg	Sans Emploi	Luxembourgeoise

Signatures.

Art. 1^{er}. Entre les soussignés il a été constitué une association régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, dénommée RADIOSUNMIX.

Art. 2. Terme. L'association est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège. Le siège social de l'association est établi à Differdange, 11, rue Victor Hugo. Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par simple décision du comité.

Art. 4. Objet. L'association a pour objet de permettre une radio de 24/24 hrs sur 7/7 jours.

Art. 5. Membres. Seules les personnes physiques pourront être membres de l'association.

Art. 6. Les membres sont admis à la suite d'une demande écrite par internet ou papier ou d'une demande verbale.

Art. 7. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 1 mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 8. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 9. Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 10. Cotisation. Toute personne physique peut devenir membre de l'association. La cotisation est fixée par l'assemblée générale et notée dans le règlement intérieure.

Art. 11. Dés-affiliations - Décès.

§ 1.- Chaque membre restera tenu des obligations résultant de la présente convention, comme de celles que l'association lui aura valablement imposées jusqu'à sa démission ou son décès.

§ 2.- La démission ne sera valable qu'après réception d'une lettre d'acceptation de la démission émise par le conseil d'administration.

Art. 12. Organes.

A) Le comité

§ 1.- L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de 5 années par l'assemblée générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, un secrétaire et un trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants: le président et le trésorier gèrent les comptes.

§ 2.- Un compte-espèces sera ouvert au nom de l'association. Le comité confiera le droit de signature à le président et le trésorier.

§ 3.- Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres en fonction sont nécessaires.

§ 4.- Les administrateurs empêchés peuvent donner pouvoir à un autre administrateur de les représenter aux délibérations.

B) L'assemblée générale

§ 1.- Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour les objets prévus par l'article 4 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

-1° la modification des statuts

-2° la nomination et la révocation des administrateurs

-3° l'approbation des budgets et des comptes

-4° la dissolution de la société

§ 2.- L'assemblée générale délibère et prendra ses décisions conformément aux articles afférents de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

§ 3.- L'assemblée générale se réunira au moins une fois par an. La date et l'heure de cette réunion sont fixés par le conseil d'administration.

§ 4.- Le conseil d'administration est obligé de convoquer les membres au moins 30 jours avant la date de l'assemblée générale.

§ 5.- Chaque membre a le droit d'assister à l'assemblée générale.

§ 6.- L'assemblée générale a le droit de délibérer quel soit le nombre de membres représentés.

Art. 13. L'administrateur chargé de la gestion comptable établira chaque année un rapport de caisse et le soumettra à l'assemblée générale. Ce rapport sera contrôlé par deux réviseurs de comptes, désignés par l'assemblée générale.

Art. 14. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont du caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération. Seul le conseil d'administration peut décider si en cas ou quelqu'un un peut être rémunéré.

Art. 15. Les membres s'engagent sur l'honneur de ne pas divulguer d'informations à caractère confidentiel qu'ils auraient recueillies grâce à la participation à l'association.

Art. 16. Les ressources de l'association comprennent notamment: les cotisations des membres, les subsides et subventions, les rentrées des événements, les pubs, les dons ou legs en sa faveur.

Art. 17. Tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts sera réglé conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et par les règlements internes.

Antony Kim / Michaux Kevin / Risch Tania.

Référence de publication: 2009130038/75.

(090156685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Imprimerie-Edition Kremer-Muller et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 4, rue Joseph Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 6.269.

L'an deux mille neuf, le treize juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Romain PENNING, typographe, demeurant à L-4220 Esch-sur-Alzette, 56, rue des Remparts.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée "IMPRIMERIE-EDITION KREMER-MULLER et Cie, S. à r.l.", ayant son siège social à L-3895 Foetz, Zone Industrielle, rue des Artisans, constituée suivant acte sous seing privé en date du 21 mars 1958, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le "Mémorial") numéro 32 du 6 mai 1985, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 19 septembre 2001, publié au Mémorial numéro 17 du 8 janvier 2003.

L'associé a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Exposé préliminaire

a) Suivant acte de cession de parts sociales sous seing privé, conclu à Esch-sur-Alzette, le 21 février 2008, l'associé Monsieur Henri PENNING, typographe, demeurant à L-4243 Esch-sur-Alzette, 76, rue Jean-Pierre Michels, a cédé à Monsieur Romain PENNING, prénommé, TROIS CENT VINGT-NEUF (329) parts sociales dans la société "IMPRIMERIE-EDITION KREMER-MULLER & CIE, S. à r.l.", prédésignée pour le prix global de TROIS CENT VINGT-NEUF EUROS (EUR 329,-).

b) Suivant acte de cession de parts sociales sous seing privé, conclu à Esch-sur-Alzette, le 26 février 2008, l'associé Monsieur Jules SCHENTEN, employé comptable, demeurant à L-3612 Kayl, 13, Cité Berens, a cédé à Monsieur Romain PENNING, prénommé, VINGT (20) parts sociales dans la société "IMPRIMERIE-EDITION KREMER-MULLER & CIE, S. à r.l.", prédésignée pour le prix global de SIX MILLE EUROS (EUR 6.000,-).

Des copies desdits actes de cession de parts sociales, signées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Ceci exposé, l'associé prémentionné, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter conformément à l'article neuf (9) des statuts, la cession de parts sociales faite sous seing privé, par Monsieur Henri PENNING, prénommé à Monsieur Romain PENNING, prénommé, en date du 21 février 2008.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter conformément à l'article neuf (9) des statuts, la cession de parts sociales faite sous seing privé, par Monsieur Jules SCHENTEN, prénommé, à Monsieur Romain PENNING, prénommé, en date du 26 février 2008.

Ensuite Monsieur Romain PENNING, prénommé, agissant en sa qualité de gérant avec pouvoir d'engager la société IMPRIMERIE-EDITION KREMER-MULLER & CIE, S. à r.l." en toutes circonstances par sa seule signature, déclare accepter au nom et pour compte de la société, les cessions de parts sociales dressées sous seing privé, en date des 21 février 2008

et 26 février 2008, et les considérer comme dûment signifiées à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de QUATRE CENT VINGT-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 427.500,-), pour le porter de son montant actuel de VINGT-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 22.500,-) à QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 450.000,-) par la création de DIX-SEPT MILLE CENT (17.100) parts sociales ayant une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune.

Ensuite Monsieur Romain PENNING, prénommé déclare souscrire à QUATORZE MILLE CENT (14.100) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-).

Sont intervenus:

1) Monsieur Marcus BRINCK, demeurant à L-5441 Remersch, 6, Schenk, lequel déclare souscrire à MILLE HUIT CENTS (1.800) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune.

2) Monsieur Heiko GERSCHLER, demeurant à D-54534 Grosslittgen, Carlsweg 1,

ici représenté par Monsieur Romain PENNING, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

lequel par son représentant, déclare souscrire à MILLE DEUX CENTS (1.200) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune.

Les souscripteurs ont libérées les parts sociales ainsi souscrites par versement en espèces, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de QUATRE CENT VINGT-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 427.500,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les nouveaux associés rejoignant l'assemblée est les résolutions suivants sont prises à l'unanimité des voix.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 450.000,-) représenté par DIX-HUIT MILLE (18.000) parts sociales de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune, qui se répartissent comme suit:

1. Monsieur Romain PENNING, prénommé, quinze mille parts sociales	15.000
2. Monsieur Marcus BRINCK, prénommé, mille huit cents parts sociales	1.800
3. Monsieur Heiko GERSCHLER, prénommé, mille deux cents parts sociales	<u>1.200</u>
Total: dix-huit mille parts sociales	<u>18.000</u>

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-3895 Foetz, Zone Industrielle, rue des Artisans à L-4176 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Lankels, 4 rue Jos Kieffer et de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.100,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte,

signé: R. PENNING, M. BRINCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 juillet 2009. Relation: LAC/2009/29640. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009130132/90.

(090157073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Willow Lux Bidco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 137.614.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of September,

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of Willow Lux Bidco S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 100,000 (one hundred thousand euro), registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 137.614 (the "Company"). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on March 20, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1061 of April 29, 2008. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been duly amended pursuant to a deed of Me. Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on May 7, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1467 of June 13, 2008, and pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on July 29, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2163 of September 9, 2008, and pursuant to a deed of Me. Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 22, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 581 of March 17, 2009.

THERE APPEARED:

Willow Lux Holdco II S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L- 2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 137.594 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 17 August 2009,

Such proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the one hundred thousand (100,000) shares of the Company having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda:

1. Amendment to articles 7.1., 9.1., 9.2. and 9.5., creation of articles 8.3., 8.4., 9.6. and 9.7. of the Articles of the Company;

2. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

It is resolved to amend articles 7.1., 9.1., 9.2. and 9.5. and to create articles 8.3., 8.4., 9.6. and 9.7., of the Articles of the Company; as follows:

" **7.1.** The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, which sets the term of their office. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the Board). The managers(s) need not be shareholder(s). When the Company is managed by one manager, such manager shall be Luxembourg resident."

" **9.1.** The Board meets as often as required by the corporate interest or upon request of any managers and at least two (2) times a year, at the place indicated in the convening notice, such place being located only in the Grand Duchy of Luxembourg, any Board meeting held or any management resolution taken out of the Grand Duchy of Luxembourg being not valid."

" **9.2.** Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least five (5) business days in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting."

" **9.5.** The Board can validly deliberate and act if at least two (2) of its members are present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented."

" **8.3.** The Board shall be authorised to create, and delegate any of its decision-making powers to, any committee that it considers is necessary or desirable to facilitate the running of the Company. Any committee shall be created for such purposes and shall be constituted in such way as the Board shall from time to time decide.

" **8.4.** Meetings of any committee of the Board shall be held in Luxembourg and minutes of such meetings shall be circulated to each Manager."

" **9.6.** Subject to the provisions of the Law and unless otherwise agreed by the shareholders and provided that he has disclosed to the Board the nature and extent of any of his material interests, a manager notwithstanding his office:

(a) may be a party to, or otherwise interested in, any transaction or arrangement with the Company or in which the Company is otherwise interested;

(b) may be a director or other officer of, or employed by, or a party to any transaction or arrangement with, or otherwise interested in, any body corporate promoted by the Company or in which the Company is otherwise interested or the interests of which may conflict with those of the Company;

(c) Shall not, by reason of his office, be accountable to the Company for any benefit which he derives from any such office or employment or from any such transaction or arrangement or from any interest in any such body corporate and no such transaction or arrangement shall be liable to be voided on the ground of any such interest or benefit; and

(d) may act by himself or his firm in a professional capacity for the Company and he or his firm shall be entitled to remuneration for professional services as though he were not a manager.

9.7. For the purposes of Article 9.6., a general notice given by or on behalf of a manager to the Board that such manager is to be regarded as having an interest of the nature and extent specified in the notice in any transaction or arrangement with a specified person or class of persons shall be deemed to be sufficient disclosure of his interest in any such transaction or arrangement and interest of which a manager has no knowledge and of which it is unreasonable to expect him to have knowledge shall not be treated as an interest of his."

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 950,-. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huitième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de la société "Willow Lux Bidco S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 100.000 EUR, auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.614 (la "Société"). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1061 en date du 29 avril 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés par l'acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 7 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1467 en date du 13 juin 2008, modifiés par l'acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 29 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2163 en date du 9 septembre 2008, et modifiés la dernière fois par l'acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 581 en date du 17 mars 2009.

A comparu:

Willow Lux Holdco II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.594 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Mr. Max Mayer, employée, demeurant professionnellement au 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 17 août 2009.

La procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'assemble, prie le notaire d'acter que:

(i) les 100.000 (cent mille) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

(ii) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification des articles 7.1., 9.1., 9.2. et 9.5., création des articles 8.3., 8.4., 9.6. et 9.7. des Statuts de la Société;
2. Divers.

(iii) L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de modifier les articles 7.1., 9.1., 9.2. et 9.5. et d'insérer l'articles 8.3., 8.4., 9.6. et 9.7. des Statuts de la Société, comme suit:

"7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil). Le (s) gérant(s) n'a (n'ont) pas besoin d'être associé(s).

Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, celui-ci doit avoir la qualité de résident luxembourgeois."

" 9.2. Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins cinq (5) jours à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion."

" 9.5. Le Conseil peut délibérer et agir valablement si au moins deux (2) de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion et, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés."

" 8.3. Le Conseil est autorisée de créer des collègues et déléguer ses pouvoirs de prise de décisions au collègue pour faciliter la gestion de la Société. Tout Collège sera créé pour de tels buts et sera constitué d'une telle façon que le Conseil décidera de temps en temps."

" 8.4. Les réunions des collègues seront tenues au Luxembourg et les procès-verbaux de telles réunions seront circulés à chaque Manager."

" 9.6. Conformément aux dispositions de la Loi et sauf indication contraire par les actionnaires et à condition qu'il ait révélé au Conseil la nature et la mesure de ses intérêts substantiels, un gérant:

(a) peut être un comparant à, ou intéressé par une transaction ou un arrangement avec la Société ou par lequel la Société est autrement intéressée;

(b) peut être un directeur ou d'autre officier de, ou employé par, ou un comparant à n'importe quelle transaction ou arrangement avec, ou autrement intéressé dans, n'importe quel corps d'entreprise promu par la Société ou auquel la Société s'intéresse autrement ou dont les intérêts peuvent être en conflit avec ceux de la Société;

(c) ne peut pas, en raison de sa fonction, être responsable à la Société de n'importe quel avantage qu'il tire d'un telle fonction ou d'un emploi ou d'une telle transaction ou d'un arrangement ou de n'importe quel intérêt pour un tel corps d'entreprise et aucune transaction ou arrangement sera susceptible d'être évité pour raison d'un tel intérêt ou d'un avantage;

(d) peut agir seul ou sa société dans une capacité professionnelle pour la Société et lui ou sa société auront droit à la rémunération pour des services professionnels comme s'il n'était pas un directeur."

" 9.7. Concernant l'Article 9.6., d'un avis général donné par ou au nom d'un directeur au Conseil, qu'un tel directeur doit être considéré comme le fait d'avoir un intérêt dans n'importe quelle transaction ou arrangement spécifié avec une personne indiquée ou une classe de personne, sera juge d'être la divulgation suffisante de son intérêt par une telle transaction ou arrangement et dont l'intérêt, un directeur n'a aucune connaissance et dont il est déraisonnable de s'attendre à ce qu'il ait la connaissance, ne sera pas traité comme un intérêt à lui."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la Société à raison des présentes sont évalués à la somme de 950,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Certificat

Le notaire soussigné Maître Paul DECKER, de résidence à Luxembourg, certifie avoir reçu l'acte qui précède en date de ce jour.

Luxembourg, le 18 septembre 2009.

Signé: P. DECKER, M. MAYER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38701. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009130152/178.

(090157397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Pluricompany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 125.304.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PLURICOMPANY S.A.

Robert REGGIORI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009130001/12.

(090156653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

RP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 123.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129999/10.

(090156648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Doushan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 41.199.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 mars 2009

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.; Monsieur Hugues DU-MONT, né le 3 mars 1959 à Ixelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société
DOUSHAN HOLDING S.A.
Norbert SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2009129921/22.

(090156451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Magical S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 34.821.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 août 2009

Acceptation de la nomination de Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (Belgique), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, comme représentant permanent de la société FMS SERVICES S.A.

Acceptation de la nomination de Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (Belgique), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, comme représentant permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A.

Pour la société
MAGICAL S.A.
N. SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2009129926/18.

(090156438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Rosny S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 34.826.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 août 2009

Acceptation de la nomination de Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (Belgique), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, comme représentant permanent de la société FMS SERVICES S.A.

Acceptation de la nomination de Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (Belgique), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, comme représentant permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A.

Pour la société
ROSNY S.A.
N. SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2009129928/18.

(090156433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Bacap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.487.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 septembre 2009

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (Belgique), adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, a été nommé en tant que Représentant Permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A.

Monsieur Daniel FELLER, né le 23 mars 1956 à Bruxelles (Belgique), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé en tant que Représentant Permanent de la société FMS SERVICES S.A.

La société FMS SERVICES SA est domiciliée au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour la société
BACAP S.A.

S.G.A. SERVICES S.A.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2009129948/18.

(090156321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Oldalinvest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 79.192.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2009

Le mandat des membres du Conseil de Surveillance est venu à échéance.

Madame Margaret MACALLAN, demeurant 45, rue de St Nom. F-78112 Fourqueux, et Messieurs Gilbert MILAN, demeurant 45, rue de St Nom. F-78112 Fourqueux, et Paul MACALLAN, demeurant 22, Burnieboozle Crescent, AB1 8NP Aberdeen, Royaume-Uni, sont réélus comme membres du Conseil de Surveillance pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

OLDALINVEST S.C.A.

S.G.A SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2009129947/17.

(090156335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Celux Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 19.846.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 septembre 2009

Acceptation de la nomination de Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (Belgique), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, comme représentant permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A.

Pour la société

CELUX FINANCE S.A.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009129932/15.

(090156420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Spring Financial Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 64.901.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2009

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (Belgique), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée Représentant Permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A.

Madame Nadine LAMBALLAIS, né le 1^{er} janvier 1972 à Thionville (France), adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée Représentant Permanent de la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société
SPRING FINANCIAL INVESTMENT S.A.
N. SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2009129924/22.

(090156447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Fintinvest A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 61.446.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 mars 2009

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance. Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société
FINTINVEST A.G.
Signatures

Référence de publication: 2009129934/17.

(090156413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

IRIS Specialized Asset Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.339.

—
EXTRAIT

Il résulte de la convention de cession de parts sociales signée le 7 mai 2008 que:

L'associé ANGELO LAZZARI a cédé ses 25 parts sociales à IVAD Sàrl.

IVAD Sàrl domiciliée au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg détient 25 parts sociales de l'IRIS SPECIALIZED ASSET MANAGEMENT.

Luxembourg, le 29/09/09.
Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2009129914/15.

(090156483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Cliff 2007-1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 125.375.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la Société qui s'est tenu en son siège, le 22 décembre 2008, que:

1. la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers au capital social de EUR 516,950, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a été nommée réviseur d'entreprises avec effet au 22 décembre 2008 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

2. Monsieur Robert Jan Schol a été nommé président du conseil d'administration de la Société, à compter du 22 décembre 2008 pour la durée de son mandat d'administrateur, lequel viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Pour extrait sincère et conforme
TMF Management Luxembourg S.A.
Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009129855/22.

(090156732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

ACF I Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 139.901.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 octobre 2009.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009129563/12.

(090156290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

ILP III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 127.503.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 octobre 2009.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009129564/13.

(090156300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Dexton Development Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4974 Dippach, 20, rue Belle-Vue.
R.C.S. Luxembourg B 146.951.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Référence de publication: 2009129552/10.

(090156607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

DRYBUD Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 148.464.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den zweiten Oktober

Vor dem unterzeichneten Georges d'HUART, Notar im Amtswohnsitze zu Petingen.

Ist erschienen:

Herr Detlef WICKEL, Beamter, beruflich wohnhaft in Luxemburg, handelnd im Namen und für Rechnung von:

- Herr Krzysztof Jan DRYGALSKI, Diplom Ingenieur, geboren am 24.06.1948 in Bedzin / Polen, wohnhaft in D- 65189 Wiesbaden, Humboldtstrasse, 2.

- Madame Izabela WINIEWSKA, Doktor, geboren am 16.10.1973 in Szczecin / Polen, wohnhaft in D- 65307 Bad Schwalbach, Badweg, 4, auf Grund von zwei Vollmachten, welcher gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komponenten den unterzeichneten Notar ersuchte die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu dokumentieren:

Art. 1. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "DRYBUD Lux S.à.r.l."

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg. Er kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist: Baugewerbe, Korrosionsschutzarbeiten, sowie sämtliche mobiliaren und immobiliaren Geschäfte auszuführen, die zur Vervollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können. In dieser Hinsicht kann die Gesellschaft sich kapitalmässig oder auch sonst wie an in- und ausländischen Unternehmen beteiligen, welche ganz oder auch nur teilweise einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen wie sie selbst.

Generell ist es der Gesellschaft gestattet, ihre Tätigkeiten sowohl im Inland als auch im Ausland zu entfalten.

Die Gesellschaft ist ermächtigt Kredite zu beantragen und zu bewilligen, Bürgschaften und Garantien zu bestellen für sich selbst, für die Gesellschafter sowie für Gesellschaften in welchen sie ein direktes oder indirektes Interesse besitzt.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbegrenzte Zeit ab heutigem Tage festgelegt. Das Gesellschaftsjahr stimmt mit dem Kalenderjahr überein, ausser für dieses erste Jahr, welches am heutigen Tage beginnt um am 31. Dezember 2009 zu endigen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend fünfhundert tausend Euro (€ 12.500.-), eingeteilt in einhundert Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125.-€).

Art. 6. Die Gesellschaftsanteile sind der Gesellschaft gegenüber unteilbar. Sie sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Jede sonstige Abtretung, Verpfändung, Teilung oder Verfügung bedarf der einstimmigen Genehmigung aller Gesellschafter.

Art. 7. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nach Artikel 191 vom Gesetze vom 18.9.1933 ernannt werden. Der oder die zukünftigen Geschäftsführer können einen Bevollmächtigten bestellen, welcher die Gesellschaft allein vertreten kann.

Art. 8. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Falle einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an Firmenschriftstücken stellen, sowie sich in die Gesellschaftsführung einmischen.

Zwecks Ausübung Ihrer Rechte sind sie an die jährlichen Inventare gebunden.

Art. 9. Beim Erlöschen der Gesellschaft wird die Liquidation durch den amtierenden Geschäftsführer vorgenommen.

Art. 10. Bezüglich aller nicht durch gegenwärtige Statuten vorgesehenen Punkte unterwerfen sich die Parteien den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Zeichnung des Gesellschaftskapitals

Die Anteile wurden von einhundert, wurden gezeichnet wie folgt:

- Herr Krzysztof Jan DRYGALSKI, vorbenannt,	50 Anteile
- Madame Izabela WINIEWSKA; vorbenannt,	50 Anteile
total	100 Anteile

Das gezeichnete Kapital von zwölftausend fünfhundert Euro (12.500.-€) steht der Gesellschaft zur Verfügung, was die Gesellschafter anerkennen und formell bestätigen.

Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen auf tausend einhundertfünfundzwanzig Euro.

Beschluss der Gesellschafter

Alsdann beschlossen die Gesellschafter einstimmig:

1. Zu Geschäftsführern werden ernannt:

- a) Herr Krzysztof Jan DRYGALSKI, vorbenannt.
- b) Madame Izabela WINIEWSKA, vorbenannt.

2. Die Gesellschaft ist rechtsgültig durch die alleinige Unterschrift eines jeden Geschäftsführers verpflichtet.

3. Der Sitz der Gesellschaft ist in L- 1510 Luxemburg, 8, avenue de la Faïencerie.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Petingen, in der Amtsstube des instrumentieren den Notars.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat der Komparent die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: D. WICKEL; G. d'HUART

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 octobre 2009. Relation EAC/2009/11868. Reçu: soixante-quinze euro (75.- €)

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

Pétange, le 8 octobre 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009129536/73.

(090156366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Ventos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 49.346.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2009129567/11.

(090156397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Veolia Propreté Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 97.226.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2009129568/11.

(090156440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

ILP II S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 123.060.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009129565/13.

(090156308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

**Indata S.A., Société Anonyme,
(anc. Com-Complir S.A.).**

Siège social: L-8280 Kehlen, 6, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 140.741.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 30 septembre 2009, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 30 septembre 2009.

Camille MINES

Notaire

Référence de publication: 2009129554/14.

(090156666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Duo Immo S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9227 Diekirch, 20, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg E 4.158.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le treize août.

Pardevant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

ont comparu:

1. Monsieur Carlos SARAIVA, indépendant, né à Albergaria (Portugal) le 10 février 1981 (matr. 19810210012), demeurant à L-9045 Ettelbruck, 7, Grondwee

agissant tant en son nom personnel, qu'en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte de

2. Monsieur Paulo BASTOS, employé privé, né à Ettelbruck le 7 août 1977 (matr. 19770807177), demeurant à L-9416 Vianden, 2B, rue des Jardins

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 12 août 2009 à Diekirch;

laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants ont requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société civile qu'ils ont convenu de constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparants prénommés et toutes personnes, physiques ou morales, qui pourront devenir associés par la suite, une société civile immobilière qui sera régie par les lois y relatives, notamment par les articles 1832 à 1872 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la vente, l'aménagement, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles, bâtis pour son propre compte et pour compte de tiers. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Diekirch.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale.

Art. 4. La société prend la dénomination de "DUO IMMO S.C.I."

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée, prenant cours à la date de ce jour.

Chaque associé pourra dénoncer sa participation moyennant préavis d'une année à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

La société n'est pas dissoute par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2.500.- €) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- €) chacune.

Art. 7. La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ainsi que des actes de cessions de parts régulièrement consentis, sans qu'il ait lieu à délivrance d'aucun titre aux associés.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Le capital social pourra à tout moment être modifié par décision de l'assemblée générale statuant à la majorité des trois quarts (3/4) des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'accord des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Toutefois, aucun

agrément n'est requis en cas de transmission pour cause de mort à des descendants en ligne directe ou au conjoint survivant.

Dans tous les cas où la cession n'est pas libre, les associés restants auront un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente (30) jours de la notification du projet de cession ou de l'événement donnant lieu à la transmission des parts.

En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le Président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 10. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul titulaire par part.

Les copropriétaires indivis, ainsi que les nu-proprétaires et usufruitiers de parts sociales, sont tenus de se faire représenter par un seul d'entre eux.

Faute d'accord sur ce point, l'exercice des droits attachés à ces parts pourra être suspendu.

Art. 11. La société sera gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut valablement se faire représenter par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. L'assemblée générale des associés se réunit aussi souvent que les affaires de la société l'exigent, sur convocation du gérant. Cette convocation contiendra l'ordre du jour.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet la modification des statuts de la société ne peuvent être prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sociaux seront arrêtés et le ou les gérants dresseront un inventaire des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixera leurs pouvoirs et émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoire

La première année sociale commence en date de ce jour et se termine le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

Monsieur Carlos SARAIVA, prénommé, cinquante parts	50 parts
Monsieur Paulo BASTOS, prénommé, cinquante parts	50 parts
Total: cent parts	100 parts

Les associés déclarent et reconnaissent que le montant du capital social est entièrement libéré en espèces et se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution ont évalués à approximativement six cents euros (EUR 800.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les comparants susnommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la société est établi à L-9227 Diekirch, 20 Esplanade.
- 2) Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Carlos SARAIVA, prénommé
 - Monsieur Paulo BASTOS, prénommé.
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

4) Les mandats ci-dessus conférés restent valables jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. SARAIVA, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 13 août 2009. DIE/2009/8049. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL

Ettelbruck, le 28 septembre 2009.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2009129535/113.

(090156341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Scuderia Cavallino Pazzo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 120.638.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 octobre 2009.

BLANCHE MOUTRIER

NOTAIRE

Référence de publication: 2009129571/12.

(090156678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Groupe A.S.C. Constructions SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1842 Howald, 37, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 111.598.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 30 septembre 2009, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 30 septembre 2009.

Camille MINES

Notaire

Référence de publication: 2009129570/13.

(090156674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Imalgovest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 148.457.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-quatre septembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "FINCONSEIL S.A.", établie et ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 44409,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Raymond HENSCHEN, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 17 janvier 1955, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "IMALGOVEST S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ainsi que la gestion de son patrimoine immobilier propre. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La Société pourra aussi exercer toutes activités de nature immobilière, mobilière, commerciale, industrielle et financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent cinquante euros (350,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification statutaires.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3^e vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique la société "FINCONSEIL S.A.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (35.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

99724

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à un, et celui des commissaires aux comptes à un.

2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Monsieur Raymond HENSCHEN, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 17 janvier 1955, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.

3) La société anonyme "FIDUPLAN S.A.", avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 44563, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes.

4) La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2015.

5) Le siège social est établi à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HENSCHEN; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 6 octobre 2009. Relation GRE/2009/3545. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 8 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009129547/208.

(090156131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Cynara Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.477.

—
STATUTES

In the year two thousand nine,
on the thirtieth day of the month of September.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared the following:

"Panev S.A.", a company existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 41 036),

here represented by Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 29 September 2009.

The above mentioned proxy, signed by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Form. There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of Cynara Holding S.à r.l.

Art. 3. Object. The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.-EUR) represented by hundred and twenty-five (125) shares of a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders only.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Single manager / Board of managers. The Company will be managed by one or several managers, if several managers have been appointed they will form a board of managers.

The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

Art. 15. Meetings of the board of managers. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of managers and to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of managers. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In his absence the members of the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the managers present or represented at any such meeting.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The person(s) convening the meeting shall determine the agenda. Notice in writing, by telegram, by telefax or e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, by telegram, by telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manger may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the managers by the secretary to the board, if any, failing whom by any manager.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 16. Powers of the managers. The single manager or whether the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law or by these articles of incorporation to the general meeting of the members fall within the competence of the single manager or the board of managers.

Art. 17. Representation of the company - Delegation of powers. Towards third parties, the Company shall be bound by the individual signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company.

The single manager or the board of managers may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or to one or several committees whether formed from among its own members or not, or to one or more managers or other agents who may act individually or jointly. The single manager or the board of managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The single manager or the board of managers may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 18. Representation of the company in legal proceedings. In all legal proceedings, be it as plaintiff or as a defendant, the Company shall be represented by the single manager or its board of managers, who may delegate this function to its chairman or any other of its members.

Art. 19. Liability of the manager. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 20. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 21. Decisions. The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 22. Financial year. The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

Art. 23. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

Art. 24. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of the members.

Subject to the conditions determined by law, the board of managers may pay out an advance payment on dividends. The board of managers sets the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 26. Matters not provided. All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and Payment

The Articles of Association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party, represented as stated here above, has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed Capital (EUR)	Number of Shares	Amount paid-in (EUR)
Panev S.A.	12,500.-	125	12,500.-
TOTAL:	12,500.-	125	12,500.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately eight hundred Euro.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2009.

Resolutions of the sole shareholder

First resolution

The sole shareholder resolved to set at one (1) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Manager for an unlimited period:

the company "Lux Business Management S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 79 709).

Second resolution

The registered office shall be at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, in the offices of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing party, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,
le trente septembre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

"Pavev S.A.", une société anonyme, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 41 036),

ici représentée par Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de "Cynara Holding S.à r.l."

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12'500.-EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. En cas d'un associé unique, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés seuls.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Conseil de gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance.

Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil de gérance. Le président préside les réunions du conseil de gérance. En l'absence du président, les membres du conseil de gérance peuvent désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion,

les gérants présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil de gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout gérant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 16. Pouvoirs du conseil de gérance. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Art. 17. Représentation de la société, Délégation de pouvoirs. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 18. Représentation de la société en Justice. La Société est représentée dans toutes les instances de justice, tant en demandant qu'en défendant, par le conseil de gérance, qui peut déléguer cette fonction à son président ou à un autre de ses membres.

Art. 19. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.

20.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

20.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 21. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 23. Bilan. Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des associés dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- (a) des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
- (b) ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
- (c) la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
- (d) le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 26. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit un nombre de parts sociales et a libéré en numéraire les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
Panev S.A.	12.500,-	125	12.500,-
TOTAL:	12.500,-	125	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ huit cents Euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finira le dernier jour de décembre 2009.

Résolutions de l'associé unique *Première résolution*

L'associé unique décide de fixer à un (1) le nombre de Gérants et de nommer en tant que Gérant pour une période indéterminée:

la société "Lux Business Management S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 79 709).

Deuxième résolution

Le siège social est fixé au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 octobre 2009. Relation: EAC/2009/11726. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 07 OCT. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009129543/389.

(090156493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Mayroy, Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 48.865.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009129566/12.

(090156316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Mayroy, Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 48.865.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Madame Anne MIGNON, Attachée, demeurant au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société "MAY-ROY", une société anonyme ayant son siège social au 3, rue Adames, L-1114 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 48 865, et constituée par acte notarié en date du 27 septembre 1964, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 7 en date du 6 janvier 1965 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1701 du 3 septembre 2009,

en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration en date du 11 juillet 2006 et d'une procuration du 21 septembre 2009.

Une copie de la résolution du conseil d'administration paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire soussigné est restée annexée à un acte reçu par le notaire soussigné le 3 août 2007.

La procuration paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire soussigné est annexée aux présentes.

La comparante a prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à l'article cinq (5) des statuts de la Société, la Société dispose d'un capital autorisé de douze millions cinq cent vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 12.525.385.-) divisé en soixante-deux millions six cent vingt-six mille neuf cent vingt-cinq (62.626.925) actions, dont cinquante-trois millions trois cent quarante-trois mille six cent dix (53.343.610) actions de classe A, deux millions six cent soixante et onze mille huit cent seize (2.671.816) actions de classe B, quatre millions cinq cent quarante mille deux cent vingt-quatre (4.540.224) actions de classe E et deux millions soixante et onze mille deux cent soixante-quinze (2.071.275) actions de classe D qui réservées pour l'émission d'actions dans le cadre d'un plan d'option sur actions.

II. Sur base du capital autorisé, la "Société Générale Bank & Trust" a émis, en vertu d'un mandat spécial qui lui a été accordé par le conseil d'administration de la Société,

- six mille deux cent cinquante (6.250) actions de catégorie D en date du 1^{er} septembre 2009, souscrites par Monsieur Williams JONES, demeurant au 16 Yewens, Chiddingfold, IK-GU8 4SD Surrey, libérées en numéraire, pour un montant total de cent soixante-dix mille Euros (EUR 170.000.-) dont un montant de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250.-) est alloué au capital et un montant de cent soixante-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 168.750.-) est alloué au poste prime d'émission;

- trois mille (3.000) actions de catégorie D en date du 9 septembre 2009, souscrites par Monsieur Patrick DELAVAUT, demeurant au 51, avenue Anatole France, F-92700 Colombes, libérées en numéraire, pour un montant total de quatre-vingt-et-un mille six cents Euros (EUR 81.600.-) dont un montant de six cents euros (EUR 600.-) est alloué au capital et un montant de quatre-vingt-et-un mille euros (EUR 81.000.-) est alloué au poste prime d'émission;

- mille deux cent cinquante (1.250) actions de catégorie D en date du 9 septembre 2009, souscrites par Monsieur Zhengxin DONG, demeurant au 66 Fairview St., SA-MA 01746 Holliston, libérées en numéraire, pour un montant total de trente-quatre mille Euros (EUR 34.000.-) dont un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250.-) est alloué au capital et un montant de trente-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 33.750.-) est alloué au poste prime d'émission.

Preuve de la réception du prix d'exercice et de l'émission de ces actions a été donnée au notaire instrumentant.

III. En conséquence des points ci-dessus, le sixième alinéa de l'article cinq (5) des statuts est modifié pour se lire comme suit:

Art. 5. (sixième alinéa). "Le capital social de la Société est fixé à douze millions trois cent trente mille soixante-douze euros (EUR 12.330.072.-), divisé en soixante et un millions six cent cinquante mille trois cent soixante (61.650.360) actions, dont cinquante-trois millions trois cent quarante-trois mille six cent dix (53.343.610) actions de classe A, deux millions six cent soixante et onze mille huit cent seize (2.671.816) actions de classe B, quatre millions cinq cent quarante mille deux cent vingt-quatre (4.540.224) actions de classe E et un million quatre-vingt-quatorze mille sept cent dix (1.094.710) actions de catégorie D. Les actions n'ont pas de valeur nominale."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11634. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 08 OCT. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009129530/68.

(090156310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Maldonado S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 83.356.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009129610/12.

(090156071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Hub2Asia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 79.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129611/10.

(090156070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Forgex Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 139.000.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Euro-Suisse Audit (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2009129612/13.

(090156069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Czame S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5831 Hesperange, 27, Cité Holleschbiereg.

R.C.S. Luxembourg B 140.920.

—
Constatation de cession de parts sociales

Il est porté à la connaissance des tiers que suite à une convention de cession de parts sociales du 7 octobre 2009, signée sous seing privé par le cédant et le cessionnaire et acceptée par la gérance au nom de la société, le capital social de la société CZAME SARL ayant son siège social à L-5831 Hesperange, 27, Cité Holleschbiereg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 140.920, est désormais réparti comme suit:

Monsieur Pierre VAN WAMBEKE, demeurant à L-5831 Hesperange,
27, Cité Holleschbiereg, cent parts sociales 100
Total: cent parts sociales 100

Par conséquent, Monsieur Pierre VAN WAMBEKE, susvisé, est désormais l'associé unique de la société CZAME SARL.

Hesperange, le 7 octobre 2009.

Pierre Van Wambeke

L'associé unique

Référence de publication: 2009129903/19.

(090156627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Czame S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5831 Hesperange, 27, Cité Holleschbiereg.

R.C.S. Luxembourg B 140.920.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 7 octobre 2009

L'associé unique de la société à responsabilité limitée CZAME SARL, susvisée, a pris, en date du 7 octobre 2009, les décisions suivantes:

- 1) La démission de Madame Marielle LAMBERT de son poste de gérante de la société est acceptée.
- 2) Monsieur Pierre Van WAMBEKE, ingénieur, demeurant à L-5831 Hesperange, 27, Cité Holleschbiereg, est nommé nouveau gérant de la société à compter de ce jour.
- 3) Suite aux résolutions qui précèdent, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Hesperange, le 7 octobre 2009.

Pierre Van WAMBEKE.

Référence de publication: 2009129904/16.

(090156632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

GC Extreme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 121.969.

—
EXTRAIT

La résolution de l'actionnaire unique tenue en date du 22 septembre 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Bart Zech en tant que gérant B est acceptée avec effet au 22 septembre 2009;
- Madame Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouvelle gérante B de la société avec effet au 22 septembre 2009 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009129905/16.

(090156581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

MCT Berlin Eins S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 110.377.

In the year two thousand nine,
on the twenty-fifth day of the month of September.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders (the "Meeting") of "MCT BERLIN EINS S.A." (the "Company") a "société anonyme", established and having its registered office at 5 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 110 377), incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 20 August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1438 of 22 December 2005.

The Articles of Incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 14 December 2005, which deed has been published in the Mémorial on 24 April 2006, under number 814.

The Meeting is declared opened in the chair by Mr Jean-Paul SCHAUL, managing director, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mr Marcel MARBACH, accountant, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Kai SCHOLER, residing in D-66701 Beckingen.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of article 6 of the Company's articles of association. Decision to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association by insertion after the first sentence of the following new sentence:

„At least one of those members shall be designed as category „B" director, the others being designed as category „A" directors."

2. Amendment of article 9 of the Company's articles of association. Decision to amend article 9 of the Company's articles of association and to replace the present text by the following:

"For any amount inferior to ten thousand Euro (EUR 10.000,00), the Company will be bound in any circumstances by the joint signature of any two directors whatever the category to which they belong, unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in the case of delegation of powers of proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

For amounts equal or superior to ten thousand Euro (EUR 10.000,00), the Company will be bound by the joint signature of one category "A" director and one category "B" director, unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in the case of delegation of powers of proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association."

3. Appointment of directors. Appointment (after the resignation of Mr Fons Mangen as a Company's director) of the following persons as directors:

Category "A" directors

- a) Volker Hemprich, residing at 2-4, Place du Molard, 3458 Geneva, Switzerland;
- b) Frederic Konigsegg, residing at 2-4, Place du Molard, 3458 Geneva, Switzerland;

Category "B" directors

- c) Marcel Marbach, residing at 5, avenue Monterey, 2163 Luxembourg;
- d) Jean-Paul Schaul, residing at 5, avenue Monterey, 2163 Luxembourg.

The directors' terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of 2014, unless they previously resign or are revoked.

4. Decision to put into force the foregoing decisions on October 1st, 2009.

II.- The shareholders present and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- It appears from the said attendance-list that all two hundred fifty-one thousand (251'000) representing the entire subscribed capital of the Company are present at the Meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the Meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting RESOLVES to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association by insertion after the first sentence of the following new sentence:

„At least one of those members shall be designed as category „B" director, the others being designed as category „A" directors."

It was resolved that the complete text of the first paragraph of such Article 6 will then read as follows:

"The corporation is managed by a Board of Directors comprising at least three members, whether shareholders or not. At least one of those members shall be designed as category „B" director, the others being designed as category „A" directors. Members are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them."

Second resolution

The Meeting RESOLVES to amend article 9 of the Company's articles of association and to replace the present text by the following:

"For any amount inferior to ten thousand Euro (EUR 10.000,00), the Company will be bound in any circumstances by the joint signature of any two directors whatever the category to which they belong, unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in the case of delegation of powers of proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

For amounts equal or superior to ten thousand Euro (EUR 10.000,00), the Company will be bound by the joint signature of one category "A" director and one category "B" director, unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in the case of delegation of powers of proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association."

Third resolution

The Meeting RESOLVES to accept, with effect on September 30, 2009, the resignation of Mr Fons MANGEN, with professional address in Luxembourg, as current director of the Company and to grant him full discharge for the accomplishment of his duties as director to September 30, 2009.

Fourth resolution

The Meeting RESOLVES to appoint as:

Category "A" directors of the Company:

- a) Mr Volker Hemprich, residing at 2-4, Place du Molard, CH-3458 Geneva, Switzerland;
- b) Mr Frederic Königsegg, residing at 2-4, Place du Molard, CH-3458 Geneva, Switzerland;

Category "B" directors of the Company:

- c) Mr Marcel Marbach, residing at 5, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- d) Mr Jean-Paul Schaul, residing at 5, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The directors' term of office, whether Category "A" or Category "B", will expire after the annual meeting of shareholders of 2014, unless they previously resign or are revoked.

Fifth resolution

The Meeting RESOLVES to put into force the foregoing resolutions on October 1st, 2009.

Nothing else being on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, said persons signed together with Us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires (l'"Assemblée") de "MCT Berlin EINS S.A." (la "Société"), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 5 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 110 377), constituée suivant acte notarié daté du 30 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1438 du 22 décembre 2005.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 14 décembre 2005, lequel acte fut publié au Mémorial en date du 24 avril 2006, sous le numéro 814.

La séance est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul SCHAUL, managing director, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Monsieur Marcel MARBACH, comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Kai SCHOLER, demeurant à D-66701 Beckingen.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 6 des statuts de la Société. Décision de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société par insertion après la première phrase de la nouvelle phrase suivante:

"Un au moins de ces membres sera désigné comme administrateur de catégorie „B”, les autres étant désignés comme des administrateurs de catégorie "A"

2. Modification de l'article 9 des statuts de la Société. Décision de modifier l'article 9 des statuts de la Société et de remplacer le texte actuel par le nouveau texte suivant:

"Pour tout montant inférieur à dix mille euros (EUR 10.000,00), la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, de quelque catégorie qu'ils soient, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Pour tout montant égal ou supérieur à dix mille euros (EUR 10.000,00), la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie "A" et celle d'un administrateur de catégorie "B", à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts."

3. Nomination d'administrateurs. Nomination (après la démission de Monsieur Fons Mangen en tant qu'administrateur de la Société) des personnes suivantes en leur qualité d'administrateur:

Administrateurs de catégorie "A"

- a) Volker Hemprich, demeurant au 2-4, Place du Molard, 3458 Genève, Suisse;
- b) Frédéric Königsegg, demeurant au 2-4, Place du Molard, 3458 Genève, Suisse;

Administrateurs de catégorie "B"

- c) Marcel Marbach, demeurant au 5, avenue Monterey, 2163 Luxembourg;
- d) Jean-Paul Schaul, demeurant au 5, avenue Monterey, 2163 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2014, à moins qu'ils démissionnent ou qu'ils soient révoqués avant.

4. Décision que les résolutions ci-avant prendront effet le 1^{er} octobre 2009.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et par les membres du Bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les deux cent cinquante et un mille (251'000) actions représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société sont présentes à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DÉCIDE de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société par insertion après la première phrase de la nouvelle phrase suivante:

"Un au moins de ces membres sera désigné comme administrateur de catégorie "B", les autres étant désignés comme des administrateurs de catégorie "A"."

Il est décidé que le texte intégral du premier alinéa de cet article 6 se lira comme suit:

"La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Un au moins de ces membres sera désigné comme administrateur de catégorie "B", les autres étant désignés comme des administrateurs de catégorie "A". Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle."

Seconde résolution

L'Assemblée DÉCIDE de modifier l'article 9 des statuts de la Société et de remplacer le texte actuel pour le nouveau texte suivant:

"Pour tout montant inférieur à dix mille euros (EUR 10.000,00), la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, de quelque catégorie qu'ils soient, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts."

"Pour tout montant égal ou supérieur à dix mille euros (EUR 10.000,00), la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie "A" et celle d'un administrateur de catégorie "B", à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts."

Troisième résolution

L'Assemblée DÉCIDE d'accepter, avec effet 30 septembre 2009, la démission de Monsieur Fons MANGEN, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en sa qualité d'actuel administrateur de la Société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de mandat en tant qu'administrateur de la Société jusqu'au 30 septembre 2009.

Quatrième résolution

L'Assemblée DÉCIDE de nommer aux fonctions

d'Administrateurs de catégorie "A" de la Société:

- a) Monsieur Volker Hemprich, demeurant au 2-4, Place du Molard, CH-3458 Genève, Suisse;
- b) Monsieur Frédéric Königsegg, demeurant au 2-4, Place du Molard, CH-3458 Genève, Suisse;

d'Administrateurs de catégorie "B" de la Société:

- c) Monsieur Marcel Marbach, demeurant au 5, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- d) Monsieur Jean-Paul Schaul, demeurant au 5, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs, que ce soit catégorie "A" ou catégorie "B" viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2014, à moins qu'ils démissionnent ou qu'ils soient révoqués avant.

Cinquième résolution

L'Assemblée DÉCIDE que les résolutions prises ci-avant prendront effet le 1^{er} octobre 2009.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.P. SCHAUL, M. MARBACH, K. SCHOLER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11560. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 07 OCT. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009129521/200.

(090156196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Aprilway Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 123.048.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine,

on the thirtieth day of the month of September.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Ms Isabelle Bressan, employee, with professional address at 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, acting as a special proxy holder of:

"APRILWAY HOLDINGS LIMITED", a Jersey private limited company, having its registered office at 18 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 53670, and having its principal establishment at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Registry of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 116.192.

here after referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given in Jersey, on 28 September 2009,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "Aprilway Luxembourg S.à r.l." (the "Company"), a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered in the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 123 048, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed enacted on 12 December 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 267 of 28 February 2007.

The Articles of Association of said Company have not been amended since.

II.- That the subscribed capital of the Company is fixed at ONE HUNDRED FIFTY THOUSAND EURO (150'000.- EUR) divided into six thousand (6'000) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.-EUR) each, fully paid up.

III.- That the principal ("APRILWAY HOLDINGS LIMITED") is the sole owner of all the shares of said Company.

IV.- That the principal, being, as of the date of Incorporation of the Company, sole partner of the Company "Aprilway Luxembourg S.à r.l.", has decided to proceed immediately to the dissolution of said Company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company.

VI.- That the principal further, in its activity as liquidator of the company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII.- That the principal fully grants discharge to the current managers of the dissolved Company, for the due performance of their duties as such, up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at its former registered office, being 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present notarial deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxy holder and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,

le trente septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Mademoiselle Isabelle Bressan, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

"APRILWAY HOLDINGS LIMITED", une société régie par le droit de Jersey ayant son siège social à 18 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, enregistrée auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 53670, et ayant son établissement principal à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.192.

ci-après dénommée: "le mandant",

en vertu d'une procuration lui donnée à Jersey, le 28 septembre 2009, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société "Aprilway Luxembourg S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 123 048, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié reçu en date du 12 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 267 du 28 février 2007.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la Société est fixé à CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150'000.- EUR) divisé en six mille (6'000) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée.

III.- Que le mandant ("APRILWAY HOLDINGS LIMITED") est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

IV.- Que le mandant, étant, depuis le jour de la constitution de la Société, le seul associé de la Société "Aprilway Luxembourg S.à r.l.", a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite Société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

VI.- Que le mandant, de même en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société, étant celui du 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: I. BRESSAN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 octobre 2009. Relation: EAC/2009/11722. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 07 OCT. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009129522/102.

(090156589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

VDC Gamma Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 142.004.

DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the first of October.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financiers, with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

acting as a special proxy holder of:

"VDCapital L.P.", having its registered office No. 1 Seaton Place, St. Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, hereafter referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given in Lausanne on 28th of August 2009,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "VDC GAMMA LUX", a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered in the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 142.004, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a deed of the undersigned notary on 18th September 2008, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 2551 of 18th December 2008.

The Articles of Association of said company have not been amended since.

II.- That the subscribed capital of the company is fixed at fifty thousand euro (EUR 50.000.-) represented by two thousand (2.000) shares of a par value of twenty five euro (EUR 25.-) each, fully paid up.

III.- That the principal is the sole owner of all the shares of said company.

IV.- That the principal, being sole shareholder of the company "VDC GAMMA LUX", has decided to proceed immediately to the dissolution of the said company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the company "VDC GAMMA LUX", prementioned.

VI.- That the principal, in its activity as liquidator of the company, declares that the business activity of the company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII.- That the principal fully grants discharge to the managers of the dissolved company for the due performance of their duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at its former registered office.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

The document after having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le premier octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

"VDCapital L.P.", ayant son siège social au No. 1 Seaton Place, St. Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, ci-après dénommée: "le mandant",

en vertu d'une procuration donnée à Lausanne le 28 août 2009, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société "VDC GAMMA LUX", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 142.004, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 septembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2551 du 18 décembre 2008.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50'000.-), représenté par deux mille (2'000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25.-) chacune, intégralement libérées.

III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société "VDC GAMMA LUX", a décidé de procéder à la dissolution de ladite société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société "VDC GAMMA LUX", prédésignée.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la société dissoute s'engageant à reprendre

tous actifs, dettes et autre engagements de la société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. HEILIGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 octobre 2009. Relation: EAC/2009/11730. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux le 07 OCT. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009129523/91.

(090156592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

M & P Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 63, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 148.476.

— STATUTS

L'an deux mille neuf,
le premier octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1) Monsieur Pascal YOCHUM, cuisinier, né à Commercy (France), le 26 février 1959, demeurant au 281 rue St. François, F-57390 Audun-le-Tiche (France);

2) Monsieur Marco CAPITÃO DA SILVA, serveur, né à Luxembourg, le 11 août 1982, demeurant au 55 rue de l'Hippodrome, L-1730 Luxembourg.

Lesquelles personnes comparantes, ici personnellement présentes, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet principal l'exploitation d'une brasserie-restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "M & P DEVELOPPMENT S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Pascal YOCHUM, prénommé, cinquante parts sociales	50
2) Monsieur Marco CAPITÃO DA SILVA, prénommé, cinquante parts sociales	50
TOTAL: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2009.

99744

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à sept cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi au 63 route de Thionville, L-2611 Luxembourg.
- 2.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Gérant technique:

Monsieur Pascal YOCHUM, cuisinier, né à Commercy (France), le 26 février 1959, demeurant au 281 rue St. François, F-57390 Audun-le-Tiche (France);

b) Gérant administratif:

Monsieur Marco CAPITÃO DA SILVA, serveur, né à Luxembourg, le 11 août 1982, demeurant au 55 rue de l'Hippodrome, L-1730 Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle du gérant technique, soit par la signature conjointe du gérant administratif avec celle du gérant technique.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des parties constituantes sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. YOCHUM, M. CAPITÃO DA SILVA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 octobre 2009. Relation: EAC/2009/11735. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 07 OCT. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009129541/115.

(090156487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Chevron Luxembourg Finance Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 102.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129600/10.

(090156578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

De Vlier Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 82.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 07.10.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009129601/10.

(090156645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.
